

Nouveaux éléments sur le prieuré de Boulogne commune de Tour-en-Sologne (Loir-et-Cher).

Des travaux effectués en 1664/65 sont décrits dans les minutes 3E 25/51 et /52, conservées aux Archives Départementales de Loir-et-Cher. Ils sont détaillés dans cinq devis dont les copies m'ont été aimablement communiquées par M. Philippe Grumeau-Thénot qui mène des recherches sur Bracieux et ses environs et m'a aidé face à une paléographie un peu difficile.

Ils concernent la couverture, la maçonnerie, les menuiseries du prieuré et le défrichement des jardins.

Ils sont à l'initiative du prieur commendataire, Mr Henry Barillon, seigneur d'Antenay, bachelier en théologie, résidant ordinairement à Paris, pour l'un de ces devis au château d'Herbault. En son absence, René Grias, prêtre, curé de Neuvy sur Beuvron, ou son vicaire, est « procureur et agent des affaires » du précédent.

Le notaire est Me Claude Bertheaulme, notaire et tabellion royal au comté et baillage de Blois, résidant à Bracieux.

Les contrats ont été passés en son étude, et, pour l'un d'eux, au château d'Herbault « quand y fut présent » Mr. Henry Barillon. Trois ont été signés en un temps très bref, entre le 16 août et le 9 septembre 1664. Les quatrième et cinquième datent du 16 août 1665.

Ces devis laissent entrevoir un état des couvertures et des charpentes du prieuré assez dégradé.

Toutefois, il ne s'agit pas seulement de réparations. Une volonté d'embellissement, d'ouverture, de transformations vers plus de confort (du prieur¹, principalement) s'exprime à travers ces lignes.

Ils apportent nombre d'informations. Datés de 1664 et 65, ils sont antérieurs de 6 ou 7 ans au plan Bégé² de 1671. Ce dernier montre donc l'aboutissement de ces travaux et la mise en perspective de ces documents apporte des révélations sur le plan et donc sur le prieuré lui-même. Pour des raisons de lisibilité, la copie Archambaut (fig 1) de 1950 sera utilisée de préférence à l'original.

¹ Chaque fois qu'il s'agira du prieur, il faudra comprendre prieur commendataire, celui qui touche une part des revenus du couvent.

² Voir « *Le prieuré grandmontain de Boulogne* », sur ce site, pages 4, 5, 16 et 20. Ce plan, restauré, est actuellement aux A.D. de Loir-et-Cher.

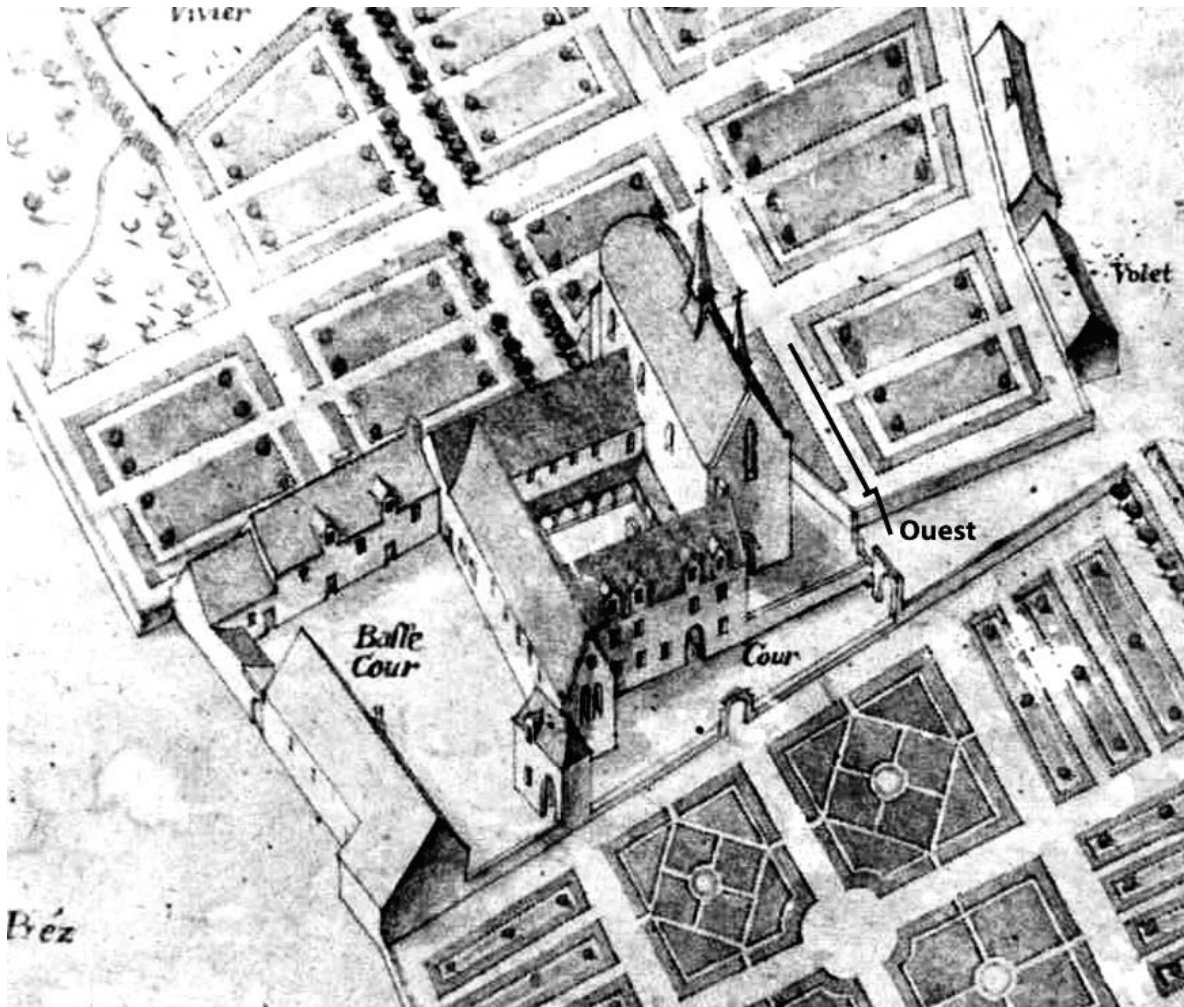


Fig 1 : Le prieuré de Boulogne en 1671 (copie Archambaut de 1950).

Du 21 août 1664 : Devis pour défricher le jardin du prieuré de Boulogne³.

Ce devis pose des questions sur les ruisseaux et les viviers.

« Il faut défricher avec la besche et la tranche⁴ tout ledict jardin⁵, arracher bien et duement tous les lierres qui sont le long des murailles, les déraciner ... et faire en sorte qu'ils meurent tous ; ... bien et duement arracher et déraciner tous les arbres grands et petits qui sont dans ledit jardin, avec tous les buissons et haliers tant autour des murailles que autres endroitz ; ... arracher tous les buissons et haliers qui sont autour tant du grand vivier que du petit et aussi le long des deux ruisseaux desquels on curera bien net celuy qui vient de la fontaine du couvent ; quand au petit ruisseau qui va du petit vivier dans le grand, il sera reculé jusqu'au bord de l'allée que l'on fera plus loing ».

Il y a donc deux ruisseaux : celui entre le petit vivier et le grand ; celui qui vient de la fontaine.

Le plan Bégé n'en montre aucun, sinon l'égout qui libère de son surplus d'eau le vivier. Il est vraisemblable, le terrain s'abaissant légèrement vers le nord-ouest, que le ruisseau de la fontaine alimentait ce que le plan Bégé appelle « bassin » (fig. 2).

Pour la « fontaine », voir ci-dessous la fig. 8.

³ A.D. de Loir-et-Cher, 3 E 25/51.

⁴ Autre nom de la bêche, *Dictionnaire Historique de l'ancien langage françois*, FAVRE, 1877, t. 9, p. 153.

⁵ Le jardin de rapport (est : verger, vivier) est estimé à 15176 mètres carrés ; celui d'ornement (ouest) à 12825 mètres carrés ; soit un total de 28000 mètres carrés ou 2,8 hectares.

L'extrait du plan Bégé ci-contre (fig. 2) ne montre pas de « ruisseau » entre la fontaine et le bassin. A défaut d'un document moins imprécis, ce trajet reste l'hypothèse la plus forte.

Le ruisseau entre le grand et le petit vivier pose davantage de questions.

Le plan Bégé montre UN vivier à l'est du site, traversé par un pont sur arches de bois au bout de l'allée prolongeant le couloir des morts⁶ (fig.3).

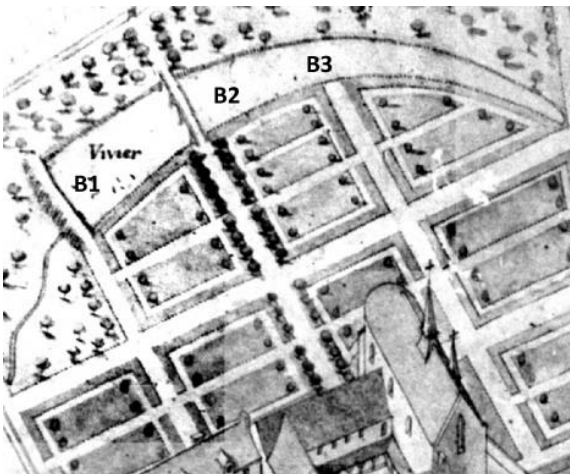


Fig. 3 : Le vivier de 1671.

Je prends pour hypothèse que le grand vivier, plus large, se trouve au nord, à gauche du pont sur la fig. 3. J'ignore où se trouve la limite entre le petit et le grand vivier.

Cependant, dans les années 2000, alors que j'avais terminé mes investigations sur ce site, un groupe de personnes hospitalisées sous la conduite de leur infirmière, et avec la seule autorisation du propriétaire de l'époque, avait entrepris de débroussailler le vivier. Les fondations de trois restes de maçonneries traversant la pièce d'eau avaient été mises au jour. Des photos m'avaient été communiquées, mais, probablement occupé ailleurs, je n'avais pas relevé de cotes. Ces trois barrages avaient été notés B1 (fig. 4), B2 (fig. 5) et B3 (fig. 6 – planche page suivante) ; B1 se trouvant à l'extrémité de la partie large ; B2 et B3 ont été placés⁷ au hasard sur la fig. 3. Le vivier était alors (mais quand ?) segmenté en 3 parties.

Il serait imprudent de conclure que « le petit ruisseau qui va du petit vivier dans le grand » est l'espace entre B2 et B3. D'abord, à cause de la datation inconnue. Ensuite parce qu'il faudrait une pente qui n'existe pas en ce terrain plat. A l'issue de B1, l'évacuation s'oriente assez franchement vers l'est pour rejoindre une échancrure dans la courbe de niveau, puis vers le nord pour finir dans l'Etang Carré.

Sauf à imaginer, en 1665, deux bassins séparés par un espace à niveau de l'eau, où coule un ruisseau, l'interrogation reste sur ce point sans réponse.

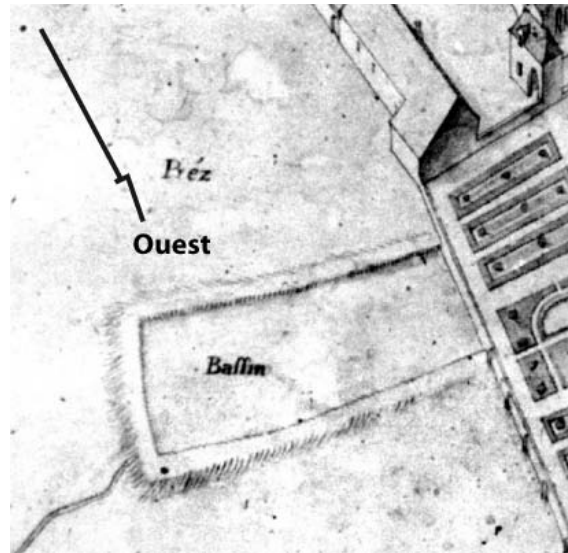


Fig. 2 : De la fontaine au bassin.

Que dire du petit Et du grand vivier ?

« le petit ruisseau qui va du petit vivier dans le grand sera reculé jusqu'au bord de l'allée que l'on fera plus loing ».

J'entends : le ruisseau qui traverse les viviers sera reculé jusqu'au bord de l'allée. Cette allée semble être celle nord-sud qui, à droite de la fig. 3, perpendiculaire à l'axe de la nef, joint la pointe du vivier au mur.

En 1671, le vivier semble ne faire qu'un seul réservoir. En 1665, il y en a deux. Je prends pour

⁶ Voir <http://www.archeoforet.org/ouvre/pluloain/prior/plan.htm> ; plan type d'une celle.

⁷ Il doit toujours être possible d'en relever les emplacements, si le nouveau propriétaire l'y autorise.



Fig. 4 : B1.

Fig. 5 :

Fig. 6 : B3

B2

« Plus il faudra arracher les buys des bordures et parterres quand il sera temps de les replanter ».

Les entrepreneurs ne toucheront pas aux arbres « qui ont du fruit jusque a ce qu'il soit meur et cueilly. Et n'auront aucune chose dans tous le bois des arbres qu'ils abattront, monsr se les réservant pour en disposer.

Seront tenus les entrepreneurs de faire tousiours les dictes besoignes les plus nécessaires les premières selon que le jardinier leur dira, et seront payés au fur et à mesure de leur advancement en icelles qu'ils rendront faicte et parfaite dans les premiers jours de l'an prochain venant et cureront bien et duement le grand et le petit vivier, le tout sous bonne et deue visitation ».

Les travaux furent confiés à « Jacques Beaufiles, besson⁸, demourant à Tour⁹, et Marin, pastoureau dudict estat¹⁰ demourant en ce bourg de Bracieux ».

Du 2 septembre 1664 : Devis des œuvres de massonnerie qu'il fault présentement faire au prieuré de Bouloigne pour Mons l'abbé d'Anthenay prieur du dit bouloigne¹¹.

« Il fault abattre et desmolir tout le bastiment qui est devant le pignon de l'église à prendre depuis le petit cabinet qui tient au logement de mondit Sr jusqu'au grand portail de la cour **excepté** la muraille de la basse goutte¹² le long de ladicte cour qu'il fault laisser à huit pieds de hault y compris le chapiteau¹³ qu'il y convient faire ».

La fig. 7 permet de visualiser l'emplacement du bâtiment dont la destruction est prévue en 1664, au pignon de l'église¹⁴. Il avait sa muraille de basse-goutte dans l'alignement du bâtiment du prieur (puisqu'elle n'a pas été détruite). On peut donc imaginer pour ce bâtiment une toiture à pan unique, face à l'ouest, s'appuyant sur la « muraille » et sur sa partie haute au pignon de l'église.

Il donnait une allure plus carrée au bâti conventuel. Seul le pignon du réfectoire dépassait cet alignement.

On apprend également que la petite pièce joignant la muraille était un « petit cabinet » à l'usage du prieur.

Le raccord de la muraille au petit cabinet a nécessité une reprise de maçonnerie, puisqu'il fallut « faire un bout de pignon audit petit cabinet ».

« Plus il fault abattre la muraille du jardin¹⁵ depuis ledict grand portail jusqu'au pilier du pavillon de la fontaine et lad mettre à haulteur d'appuy qui est trois pieds trois poulces ».

Cette fontaine (« belle fontaine ») est encore citée dans une archive¹⁶ de 1819 qui décrit sommairement les bâtiments du « Petit Boulogne ».

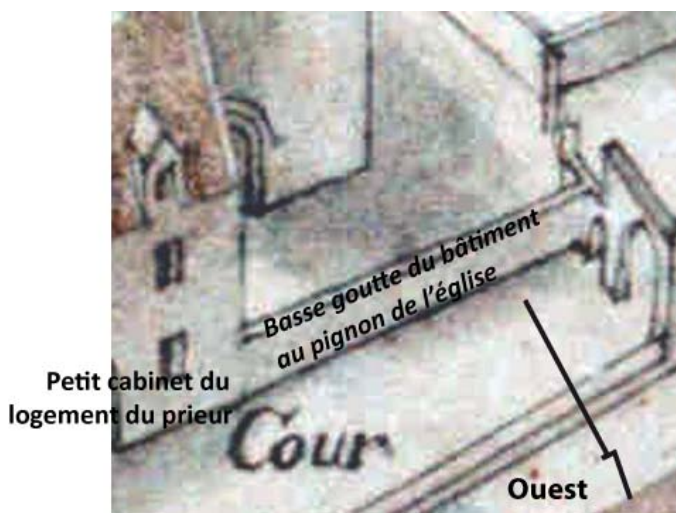


Fig. 7 : Emplacement du bâtiment abattu en 1664.

⁸ « bessons » ou « pionniers », spécialisés dans la construction des étangs ; Isabelle Guérin, *La vie rurale en Sologne aux XIVe et XVe siècles*. S.E.V.P.E.N., p. 110.

⁹ ... -en- Sologne.

¹⁰ De son état.

¹¹ A.D. de Loir-et-Cher, 3 E 25/51.

¹² Voir <http://www.archeeforet.org/ouvrage/pluloain/fermes/index.htm> ; Préambule, p. 4, fig. 1 et 2.

¹³ Probablement faut-il lire un chapeau, servant de protection à l'arête sommitale du mur.

¹⁴ Le porche au pignon est une erreur de lecture de M. Archambaut, confirmée ici par la présence de ce bâtiment abattu en 1671.

¹⁵ Il ne peut s'agir que du jardin d'agrément à la française qui se trouvait à l'ouest des bâtiments conventuels. Sa hauteur devait être, auparavant, plus importante qu'elle n'apparaît sur le plan de 1671.

¹⁶ Archive Bégé, *Conservation des hypothèques*, ventes successives, 25 septembre 1819.

D'après la dernière citation, la fontaine était située dans un pavillon, joint par le mur du jardin et comportant une chambre haute. Il n'y a donc pas d'ambiguïté sur son emplacement (fig. 8). Ce pavillon, percé d'un porche au plus près du mur du jardin, séparait la cour de la basse-cour. Il a été appelé « porterie » dans la première étude sur ce prieuré¹⁷.

Au dessus de la fontaine, se trouvait une chambre éclairée par deux lucarnes¹⁸, probablement se faisant face.

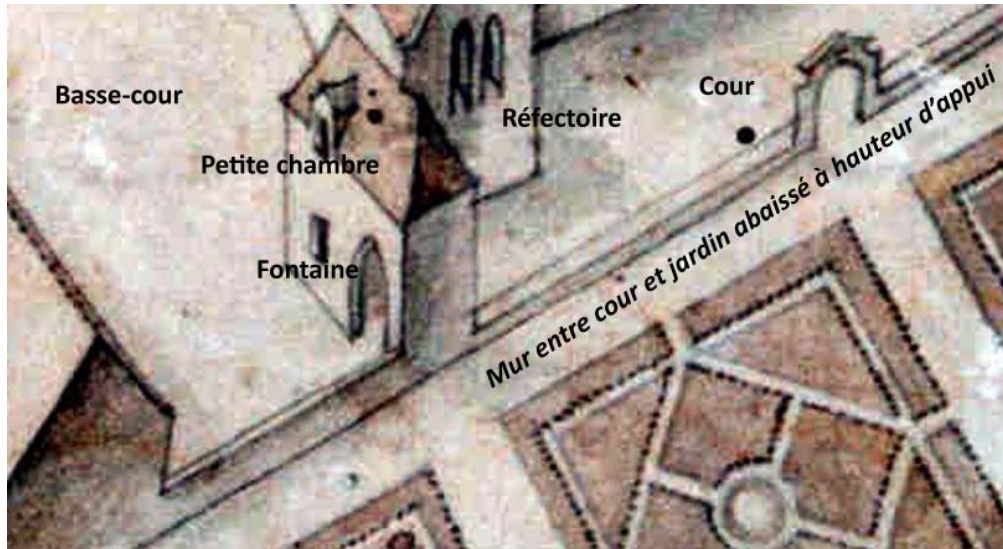


Fig. 8 : La basse-cour, la cour et les jardins de loisir en 1671.

Le même devis précise :

- que cette petite chambre sur la fontaine est à l'usage du prieur,
- que les deux appuis des fenêtres de cette chambre seront rehaussés de chacun deux pieds, ainsi que les croisées d'au moins deux pieds,
- que, dans le petit cabinet qui se trouve dans cette chambre, la croisée sera élargie à « deux pieds et demy »,
- que le bassin de la fontaine sera « raccommode à chau et à ciment »,
- que seul le mur, entre le bâtiment de la fontaine et le portail de la cour, est abaissé¹⁹. Les autres murs, intérieurs ou extérieurs, conservent leur ancienne hauteur.
- qu'il existait une cave (dont l'emplacement reste imprécis, peut être sous le bâtiment tenant au pignon de l'église²⁰) qui sera comblée après destruction de la voûte et mise au niveau de la cour,

Les autres travaux de maçonnerie concernent la chambre du prieur²¹ : élargir la fenêtre du coin (imprécis), allonger le manteau de la cheminée²², y faire des jambages pour soutenir le manteau et rehausser les cheminées²³.

¹⁷ <http://www.archeoforet.org/ouvre/pluloain/prior/plan.htm> .

¹⁸ La seconde, au sud, n'apparaît pas sur la vue cavalière.

¹⁹ On peut alors voir les jardins en passant dans la cour ; ce qui ne se pouvait pas, auparavant.

²⁰ Ce qui pourrait expliquer le raccord de pignon au cabinet du prieur, à l'emplacement de l'ancienne porte de cave. Cette porte aurait pu se trouver à l'angle du petit cabinet, dans la basse-goutte du bâtiment abattu.

²¹ Comprendre : dans le bâtiment du prieur, entre l'église et le réfectoire.

²² Qui pénètre alors davantage dans la pièce.

²³ Probablement les souches de cheminées sur les toitures.

Le chantier fut attribué à « Jehan et Macé Cuisinyer, frères, maîtres maçons, demourant au bourg de Bracyeux ».



Fig. 9 : L'église ; copie en haut ; original de 1671 en bas.

Du 9 7bre 1664 : Devis en couverture en ardoise plombées²⁴ et gouttière qu'il faut faire au prieuré de boullongne.

Ce devis soulève d'autres problèmes, celui de la chapelle St Laurent et celui de l'existence, ou non, d'une lanterne sur cette chapelle, lanterne couverte d'ardoise.

L'interprétation de M. Archambaut (fig. 9, en haut) a été contestée, non pour le clocher qui semble bien à cheval sur la faitière, mais pour le lanterneau qui aurait été l'ombre du clocher.

La chapelle de St Laurent était déjà évoquée dans un état « Biens et revenus du prieuré²⁵ » en date de 1656 qui dit ceci :

« Item est deub par les mesmes Mariaux et de paier pour raison des heritages la somme de six vingt livres tz par contract passé devant Soutif notaire a bracieux en daste du vingtseptiesme jour de may 1647 ; laquelle somme devoit estre employée a la restauration de la chappelle Mr S^t Laurent qui estoit ruynée et à edifier une sacristie qui sont a présent basties et en estat cy 120 # »

En bon état en 1656, la chapelle mérite d'être revue, puisqu'on prévoit pour elle :

« A la chapelle de St Laurent, il faut faire deux noues²⁶ en demy chevallet.

Plus remettre des chevrons qui prendront de la couverture²⁷ de l'église tout au long de la gouttière sur ladicte chapelle.

Plus remettre la gouttière sur lesdicts chevrons en sorte que l'eau s'égoutte comme il fault.

Plus découvrir et recouvrir la besongne cy dessus.

Plus il faut armer **la lanterne** de ladicte chapelle d'ardoise partout où besoing sera dans les veues²⁸ à cause de la pluie ».

La chapelle se trouve donc du côté extérieur (sud) de la nef, environ à mi-longueur, invisible sur la vue cavalière (fig. 9).

²⁴ Plus que « tuyauteries », il faut penser « travail du plomb ».

²⁵ A.D. de Loir-et-Cher, G 2663, daté entre 07/1656 et 11/1656.

²⁶ Appui de sa toiture au mur de la nef.

²⁷ La couverture de la chapelle monte à la toiture de la nef.

²⁸ ... les veues.

Par contre, il semble bien que la lanterne, couverte d'ardoise, soit visible, ce qui validerait l'interprétation de M. Archambaut, contre celle de certains spécialistes des Granmontains qui conçoivent ce clocheton comme contraire à la norme.

Le clocher est aussi concerné : « Plus remettre et redresser la croix du cloché et bien racommoder les admortissements²⁹, plomberies et soudeuses, tant audict cloché que aux susd gouttyeres ».

Cette révision s'étend aux autres toitures : « Plus il fault remanier à la main toutes les couvertures du cloistre, refaire les noues, remettre les chevrons qui sont coullés, les arrester, relatter par tout où besoing sera et eschauller les afestaux³⁰ et rivages³¹ ».

Les deux devis qui suivent sont détaillés en annexe.

Du 16 août 1665 : devis pour les couvertures d'ardoise qu'il faut faire au logement de Mr le prieur de Boulogne et des religieux³².

Le texte n'appelle pas de gros commentaires, si ce n'est que le bâtiment du prieur est particulièrement soigné : terrasse de plomb au dessus de la grande chambre, réfection à neuf de la charpente, des chevrons, des lattes, de la couverture d'ardoise du petit cabinet ; avec une gouttière en plomb entre le bâtiment et l'église.

Les travaux devront être achevés dans la fin du mois de mars 1666.

Ils seront faits par Jehan Cougnet, déjà attributaire du précédent devis.

Du 16 août 1665 : devis des besoignes de menuiserie que Me Le Coq a entrepris de faire en Boulogne pour la somme de quatre cent livres³³.

Il concerne uniquement la chambre du prieur, déjà bien améliorée par les travaux de maçonnerie et de couverture (revoir les devis précédents).

Tous les travaux de menuiserie seront réalisés suivant des dessins « parafés par monsieur et le nottaire » et remis à l'exécutant.

Dans la petite chambre : lambris, placard, manteau de la cheminée, parquet, alcôve.

Dans la grande chambre : manteau de la cheminée.

Outre ce qu'ils nous apprennent sur ce prieuré aujourd'hui virtuel, ces devis illustrent matériellement ce qu'était la commende³⁴. Les revenus, ou une part de ceux-ci, d'un établissement

²⁹ Abat-son.

³⁰ De la famille de « étai » ; renfort, jambe de force, *Dictionnaire du Moyen Français*.

³¹ Bordures.

³² A.D. de Loir-et-Cher, 3 E 25/52. Il ne semble pas que le logement des religieux soit concerné : voir le devis en annexe.

³³ A.D. de Loir-et-Cher, 3 E 25/52.

³⁴ *Diction. Littré*, « Originellement, la provision d'un bénéfice qu'on donnait à un séculier pour en jouir par économat, en attendant qu'on en eut pourvu un titulaire.

Plus tard, titre de bénéfice donné par le pape à un ecclésiastique séculier ou à un laïque nommés par le roi (il s'agit des bénéfices ecclésiastiques qui étaient à la nomination du roi, depuis le concordat de Léon X et de François 1er). Une abbaye en commende était celle où le roi nommait un ecclésiastique séculier, qui jouissait, en vertu de cette faveur, d'un tiers du revenu, sans aucune autre obligation que d'en faire un bon usage ; des deux autres tiers l'un restait à la communauté, et l'autre devait être employé aux réparations de l'église et aux aumônes ».

Cette pratique était aussi la conséquence du droit d'ainesse : il fallait bien trouver quelques revenus aux cadets de famille noble qui n'héritaient pas des biens du père.

religieux (prieuré, abbaye, évêché) se trouvaient détournés au bénéfice d'un tiers qui n'avait parfois que peu de rapports avec la religion. Ce « parasite » sauvegardait les bâtiments conventuels au minimum (hors le remaniement des couvertures, on ne voit aucune allusion à la salle capitulaire, au réfectoire ou au dortoir des moines) et se payait sur place une cage dorée dans laquelle, quelques jours par an, il profitait d'un confort que nécessitait sa naissance qu'il considérait au-dessus de celle du commun.

ANNEXE : Les devis.

Je ne reprends ici que les deux derniers devis, les autres ayant été abondamment cités dans l'étude.

Du 16 août 1665 : « devis pour les couvertures d'ardoise qu'il faut faire au logement de Mr le prieur de Boulogne et des religieux. « Premièrement.

Il faut mettre des chevrons entre les vieux jusqu'au nombre de quarante trois ou quarante quatre et qu'ils soient à tenons et mortaises, par le haut bien brandis et échantinolés.

Plus, à chacun des chevrons, il faut mettre une tramble ou entrelat bien chevillé par les deux bouts pour tenir les dictes chevrons.

Plus, il fault relatter partout tout à neuf et remanier toute l'ardoise de dessus les bastiments et repiquer de neufve où il en fauldra.

Bien faire les noues autour des barbequains³⁵ et surnoues, y mettre des afestaux partout où besoin en sera.

Au dessus de la grande chambre de monsr, il fault mettre un chevron bien chevillé avec l'autre qui est au droict, et, au même lieu, contre la cheminée, mettre un chevalet de cherpante pour hausser la couverture afin d'y faire une terrasse de plomb pour esgoutter l'eau.

Plus, il fault faire lad terrasse et gouttière de plomb, la bien souder avec la soudeure d'estain.

Plus dans tous les endroitz où il y a danger que la pluie ne gaste les murailles, il fault relier les ardoises en façon de noue pour rejeter les eaux ; et tous les lieux où il fault des cholages seront aussy rechollés ; l'entrepreneur fournira de sable pour cela.

Plus il fault repiquer d'ardoise tout le pavillon, le relatter partout s'il est besoin et y mettre des afestaux.

Au petit cabinet du bout qui est au pignon de l'église, il y fault mettre un faix et surfaix³⁶ et quatre filières³⁷, des chevrons quatre à la latte, latter tout à neuf et faire la couverture d'ardoise ; les chevrons seront bien brandis et chevillés sur les filières.

Il y aura une gouttière, ou terrasse de plomb entre le pignon de l'église et le dict bâtiment.

Tous les matériaux seront fournis et rendus sur le lieu pour faire les dictes besoignes ;

L'entrepreneur rendra faicte et parfaicte les dictes besognes, soubs bonne réception et visitation dans la fin du mois de mars mil six cen soixante six ;

~~Pour et moyennant la somme de~~ [non précisé].

Et s'il se trouve quelques autres réparations, soict de cherpentes, couverture et plomberies, qui soyent nécessaires à faire audictz bastiments ci-dessus desclarez, l'entrepreneur sera tenu de les faire³⁸ ou faire faire, encore qu'elle ne soyent exprimés par le menu au devis cy dessus escrit.

³⁵ Dérivé de « barbacane » au sens de créneaux, évoqués ici par les quatre lucarnes de la façade sur la cour (ouest).

³⁶ Fautière.

³⁷ Pannes.

Et pour faire toutes lesquelles réparations, sera fourny sur les lieux à l'entrepreneur de tous mahériaux nécessaires, fors seulement le sable qu'il fournira ».

Formules notariales d'usage ...

Du 16 août 1665 : devis des besoignes de menuiserie que Me Le Coq a entrepris de faire en Bouloigne pour la somme de quatre cent livres.

« Premièrement.

Tous les lambris à haulteur d'apuy dans la petite chambre de monsieur le prieur lequel lambris sera suivant le dessin parafé par monsieur et le nottaire ne varietur³⁹.

Plus une porte avec un placard dans le hault duquel il y aura un cadre.

Plus le manteau de la cheminée suivant le dessing parafé.

Plus le parquet de la dicte chambre suivant le dessing parafé.

Plus l'alcove suivant le dessing parafé où il sera augmenté d'une cresule⁴⁰ au milieu de l'arcade.

Plus le manteau de la cheminée de la grande chambre suivant le dessing parafé où il sera augmenté, au milieu de la frise d'en haut, d'un cartouche avec ses ornements.

« Guillaume Le Coq, maistre menuisié demourant en la ville de Bloys », pour la somme de quatre cents livres.

[mention marginale] : « Sont lesd dessins paraphés⁴¹ demeurés es mains dud Lecoq pour estre par luy rapportés lors de la réception des œuvres.

Aujourd'hui dimanche, seiziesme jour d'aoust l'an mil six cent soixante cinq avant midy, au chasteau d'herbault⁴², paroisse de Neufvy sur Beuvron et par devant Claude Bertheaulme, notaire, tabellion royal au comté et bailliage de Bloys, résident à bracieulx⁴³, soubzsigné fut présent en sa personne Guillaume Le Coq, maistre menuisié demourant en la ville de bloys, de présent aud chasteau d'herbault lequel a reconnu et confessé, promet et s'oblige à et envers messire Henry Barillon, seigneur d'Anthenay, prieur commendataire du prieuré nostre dame de bouloigne les bloys, ordre de grand mont, bachelier en théologie, demeurant ordinairement à paris, estant aussi de présent aud chasteau d'herbault à ce présent et acceptant pour luy, ses successeurs et ayant cause, toutes et chascunes les besoignes et œuvres de menuiserie contenues et mentionnées au devis, de l'autre part et suyvant les desseins parafés par ledict seigneur bailleur, et généralement de faire conformément à iceluy devis tout ce qui est contenu, le tout bien et duement et d'y commencer dans le jour et feste de Noël prochain venant et rendre le tout fait et parfait le 25 e jour du mois de mars aussy prochain ... »

Led Le Coq fournira entièrement de tous boys bon et convenable qui conviendra ».

Louis Magiorani, Août 2012.

³⁸ Rien n'est dit sur un éventuel supplément de prix.

³⁹ Afin qu'il n'y soit rien changé.

⁴⁰ cresule ; *Dictionnaire du moyen français* : « Objet en forme de cercle pour tenir, pour orner ».

⁴¹ Ils ne sont pas annexés au devis ; dommage.

⁴² A six kilomètres du prieuré.

⁴³ A quatre kilomètres du prieuré et deux kilomètres du château d'Herbault.